

Le Groupement suisse des spiritueux de marque condamne les alcopops en poudre

Le Groupement suisse des spiritueux de marque tient à préciser que ses membres n'ont rien à voir avec les « alcopops en poudre », vendus sous forme de poudre effervescente, à diluer. Les membres du GSM condamnent avec vigueur la fabrication et la distribution de telles poudres solubles avec composants alcooliques.

L'examen de la communication dont ce produit fait l'objet à l'étranger montre que les limites de la liberté de commerce ont été atteintes. En Allemagne, la Fédération des associations de consommateurs a d'ailleurs dénoncé le site Web de l'un des producteurs, car la présentation du produit était de nature à attirer les plus jeunes. A cet égard, la branche suisse des spiritueux de marque observe que cette poudre ne tombe pas sous le coup de la loi sur l'alcool.

Le GSM rappelle qu'il s'est engagé de longue date tant en faveur d'une consommation responsable et modérée que pour le respect de la loi sur l'alcool qui interdit la vente de spiritueux aux mineurs. Dans cet esprit, le Groupement a réalisé un matériel de formation pour les caissiers et caissières (« Comment dire non au moins de 18 ans ? »). Ce matériel, gratuit, se compose d'une vidéo, d'un support de cours et de dépliants. A ce jour, 40'000 dépliants et 1'000 cassettes vidéo ont été distribués à quelque 524 points de vente.